

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2018-11-12 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 12^e jour du mois de novembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

| | |
|--------------------------|------------------------|
| Monsieur le maire : | Mario Alain |
| Madame la conseillère : | Chantale Hamelin |
| Monsieur le conseiller : | Marc Rivard |
| Monsieur le conseiller : | Gérard Gilbert |
| Madame la conseillère : | Joëlle Genois |
| Monsieur le conseiller : | Gilles Bédard |
| Monsieur le conseiller : | Bruno Cormier (absent) |

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2018-11-318

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2018 + procès-verbal modifié
5. Adoption des comptes payés du mois d'octobre 2018
6. Dépôt des deux états comparatifs
7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
8. Adoption règlement d'emprunt 219 – montant additionnel au règlement 198
9. Avis de motion, modification règlement zonage et règlement administratif
10. Adoption premier projet de règlement, modification règlement zonage et règlement administratif
11. Demande dérogation mineure, 2001 rue Saint-Charles
12. Autorisation de paiement, mise aux normes – secteur Saint-Louis
13. Acceptation soumission, services professionnels en architecture

14. Autorisation de paiement, stabilisation talus St-Charles
15. Autorisation paiement, réfection aqueduc rue St-Charles et chemin Neuf
16. Autorisation paiement, travaux électriques au 730 rue St-Charles
17. Acquisition du logiciel Iddside – Écho MMS pour la gestion en sécurité civile
18. Nomination officiers du service incendie
19. Entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale
20. Autorisation signature entente avec Les Constructions Uni-Pro
21. Ajout employé temporaire, déneigement
22. Modification résolution 2018-08-256, inspection de conduites d'égouts
23. Demande ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
24. Fermeture des bureaux administratifs
25. Adoption des prévisions budgétaires de la R.R.G.M.R.P.
26. Autorisation de passage, Défi des Demois'Ailes
27. Présentation d'une demande de subvention dans le cadre du PSSPA
28. Période de questions
29. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19 : 34 Fin : 19 : 40

Rés.2018-11-319

Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2018 + procès-verbal modifié

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent les avoir lus et acceptent qu'ils ne soient pas lus à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 9 octobre 2018 ainsi que le procès-verbal modifié de cette même séance soient acceptés tels que présentés.

Rés.2018-11-320

Adoption des comptes payés du mois d'octobre 2018

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 117-2 déléguant au directeur général, au directeur général adjoint et à la trésorière le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

La trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis et la liste des comptes à payer en date du 12 novembre 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 12 novembre 2018 totalisant la somme de 917 172.37 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Isabelle Longval, trésorière

Rés.2018-11-321

Dépôt des deux états comparatifs

La trésorière remet aux membres du conseil les états comparatifs conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte les états comparatifs tels que présentés par la trésorière.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires de mesdames Chantale Hamelin, Joëlle Genois et messieurs Mario Alain, Marc Rivard, Gérard Gilbert, Gilles Bédard, Bruno Cormier sont déposés au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 12 novembre 2018.

Rés.2018-11-322

Adoption règlement d'emprunt 219 – montant additionnel au règlement 198

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 219 « Modifiant le règlement numéro 198 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 870 000 \$ » soit adopté.

Avis de motion, modification règlement zonage et règlement administratif

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant certains articles des règlements de zonage et administratif.

Rés.2018-11-323 Adoption premier projet de règlement, modification aux règlements zonage et administratif

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le premier projet de règlement 220 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de revoir certaines normes relatives à l'implantation des bâtiments et modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 112 concernant l'attestation de conformité pour une installation septique » soit adopté.

Rés.2018-11-324 Demande dérogation mineure, 2001 rue Saint-Charles

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 26 octobre 2018;

Attendu que la demande consiste à permettre une marge de recul arrière pour le bâtiment complémentaire à 2.3 mètres au lieu de 9.0 mètres afin d'autoriser une reconnaissance de droits acquis d'une superficie ½ hectare en vertu des articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 979 880 sis au 2001, rue St-Charles, portant le matricule 0077 94 8965.

Rés.2018-11-325 Autorisation de paiement, mise aux normes – secteur Saint-Louis

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #2 à Rochette Excavation, tel que recommandé par WSP Canada inc., pour la mise aux normes des installations d'eau potable – secteur Saint-Louis au montant de 266 843.13\$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 197 et à la TECQ.

Rés.2018-11-326 Acceptation soumission, services professionnels en architecture et en ingénierie mécanique - électrique

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour des services professionnels en architecture pour l'Hôtel de ville (297, 1^{re} Avenue) et l'édifice de l'ancienne Coopérative de santé (655, avenue de l'Église);

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 8 500 \$ taxes en sus, pour les services professionnels en architecture afin de planifier le réaménagement de l'Hôtel de ville et de l'édifice au 655, avenue de l'Église.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 4 800 \$ taxes en sus, pour les services en ingénierie mécanique – électrique afin de planifier le réaménagement de l'Hôtel de ville et de l'édifice au 655, avenue de l'Église.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 208.

Rés.2018-11-327 Autorisation de paiement, stabilisation talus St-Charles

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement final (retenue de 2017 libérée) à Pagé Construction, tel que recommandé par Environnement Nordique inc., pour la stabilisation du talus de la rivière Portneuf face au 1391 rue Saint-Charles au montant de 6 875.51 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 191.

Rés.2018-11-328 Autorisation paiement, réfection aqueduc rue St-Charles et chemin Neuf

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement numéro 6 (réception provisoire) à Pax Excavation inc., tel que recommandé par Tetra Tech QI inc. pour la réfection d'aqueduc rue St-Charles et réfection du chemin Neuf au montant de 28 166.89 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

Rés.2018-11-329 Autorisation paiement, travaux électriques au 730 rue St-Charles

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 8 620.83 \$ taxes incluses pour des travaux électriques au 730, rue St-Charles à Réparation Électro M.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 208.

Rés.2018-11-330

Acquisition du logiciel Iddside – Echo MMS pour la gestion en sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont jusqu'au 9 novembre 2019 pour s'y conformer en prenant les mesures nécessaires pour se préparer aux sinistres;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par plusieurs municipalités de la MRC de Portneuf envers l'outil Iddside – ECHO MMS qui permet aux utilisateurs d'accéder à une foule d'outils permettant notamment à la municipalité de se préparer adéquatement aux sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a entrepris des démarches pour négocier un prix pour l'achat regroupé de l'outil Iddside – ECHO MMS;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Iddside a soumis une offre de service incluant les frais de déploiement initiaux de l'outil ainsi que les frais annuels récurrents pour la mise en application de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les frais présentés dans l'offre transmise fluctuent en fonction du nombre de municipalités locales qui en font l'acquisition selon le barème ci-dessous :

| NB DE MUNICIPALITÉS LOCALES | FRAIS DE DÉPLOIEMENT | RÉCURRENCES ANNUELLES (POUR CINQ UTILISATEURS – À MODIFIER EN FONCTION DU NB D'UTILISATEURS) | TOTAL DES COÛTS POUR L'AN 1 |
|-----------------------------|----------------------|--|-----------------------------|
| 1 | 13 200 \$ | 4 485 \$ | 17 685 \$ |
| 5 | 7 530 \$ | 3 100 \$ | 10 630 \$ |
| 10 ET PLUS | 7 530 \$ | 2 900 \$ | 10 430 \$ |

CONSIDÉRANT QUE l'offre transmise permet aux municipalités de signer un contrat sur cinq (5) ans, en tenant compte d'une indexation annuelle des récurrentes à un taux fixe de 3 %;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des frais de l'an 1 relié à l'acquisition d'Iddside – ECHO MMS peuvent être couverts par le programme de soutien financier pour les municipalités – préparation au sinistre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité :

QUE la Ville de Portneuf procède à l'acquisition de l'outil Iddside - ECHO MMS, au coût établi dans le tableau ci-dessous, variant en fonction du nombre de municipalités locales qui adhéreront à l'offre et conditionnellement à ce qu'au moins cinq (5) municipalités y participent :

| NB DE MUNICIPALITÉS LOCALES | FRAIS DE DÉPLOIEMENT | RÉCURRENCES ANNUELLES (POUR CINQ UTILISATEURS – À MODIFIER EN FONCTION DU NB D'UTILISATEURS) | TOTAL DES COÛTS POUR L'AN 1 |
|-----------------------------|----------------------|--|-----------------------------|
| 1 | 13 200 \$ | 4 485 \$ | 17 685 \$ |
| 5 | 7 530 \$ | 3 100 \$ | 10 630 \$ |
| 10 ET PLUS | 7 530 \$ | 2 900 \$ | 10 430 \$ |

QUE le directeur général soit mandaté pour signer le contrat d'acquisition de l'outil pour une période de cinq ans, impliquant l'indexation des récurrentes annuelles de 3 % par année.

Rés.2018-11-331

Nomination officiers du service incendie

Considérant que les officiers jouent un rôle majeur et stratégique au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Portneuf et qu'ils seront des intervenants importants dans les activités de la future Régie incendie de Portneuf;

Considérant que la Ville de Portneuf doit combler rapidement deux postes d'officiers (lieutenants) au sein de son service de sécurité incendie;

Considérant qu'un autre poste d'officier (capitaine) sera à combler au cours de l'année 2019, en raison d'un départ à la retraite, et qu'un transfert de connaissances et de compétences préalable est nécessaire;

Considérant qu'un processus rigoureux de sélection a été mené en octobre 2018, par l'entremise d'un appel de candidatures à l'interne, de tests écrits et d'entrevues;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal entérine la nomination de messieurs Simon-Pierre Lavoie, Stéphane Bérubé et Francis Gilpin à titre d'officiers (lieutenants) au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Portneuf, et ce, aux conditions déterminées par le conseil.

QUE la Ville et les officiers s'engagent mutuellement à rencontrer, sous la supervision conjointe du directeur général et du directeur du service de sécurité incendie, les exigences énoncées dans le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.

QU'une période de probation de six (6) mois, pour chacun des trois officiers, aura cours à partir de la présente résolution.

Rés.2018-11-332 Entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale

ATTENDU QUE les villes de Cap-Santé, de Donnacona, de Portneuf, de Saint-Basile et la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Lois sur les cités et villes (RLRQ chapitre C-19)* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* pour conclure une entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

ATTENDU QUE l'entente à intervenir stipule que le conseil d'administration de la Régie sera formé d'un (1) délégué de chacun des conseils des municipalités locales parties à l'entente et que chaque municipalité locale nommera un (1) délégué substitut;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise la conclusion d'une entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale entre les villes de Cap-Santé, de Donnacona, de Portneuf, de Saint-Basile et la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le maire et le directeur général à signer l'Entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf désigne monsieur Mario Alain à titre d'administrateur et monsieur Gilles Bédard à titre d'administrateur substitut afin de siéger au conseil d'administration provisoire de la Régie incendie de Portneuf.

Rés.2018-11-333 Autorisation signature entente avec Les Constructions Uni-Pro

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE messieurs le maire et le directeur général soient autorisés à signer, au nom de la Ville de Portneuf, l'entente avec Les Constructions Uni-Pro inc. dans le cadre du projet de développement résidentiel dans le secteur de la rue Lemay.

Rés.2018-11-334 Ajout employé temporaire, déneigement

Considérant que le conseil municipal a adopté à la séance du 9 octobre dernier la résolution 2018-10-312 retenant les services de chauffeurs de camion à neige à titre d'employés temporaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le nom de monsieur Ross Christopher soit ajouté à la liste des employés temporaires pour le déneigement aux mêmes conditions.

Rés.2018-11-335 Modification résolution 2018-08-256, inspection de conduites d'égouts

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE la dépense de la résolution 2018-08-256 « Acceptation de soumission – inspection de conduites d'égouts » soit affecté à la TECQ et non au règlement 199.

Rés.2018-11-336 Demande ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Considérant que plusieurs requêtes ont été formulées à la Ville concernant des enjeux liés à la limite de vitesse et au lignage sur la route 138, aux entrées Est et Ouest de la Ville de Portneuf;

Considérant que le conseil municipal a adopté lors de la séance du 2 octobre 2017 la résolution numéro 2017-10-210;

Considérant qu'une nouvelle demande de lignage et la vitesse sur la 2^e avenue est déposée au conseil municipal en date du 25 octobre 2018;

Considérant que la limite de vitesse à l'entrée Est de la ville, à la jonction avec le chemin Neuf, est établie à 90 km/h et que cette limite nous apparaît trop élevée considérant la proximité avec le noyau urbain, la présence d'une jonction (chemin Neuf) et la présence d'une halte routière (halte de la Côte du ministre);

Considérant que le lignage à l'entrée Ouest de la Ville, permettant le dépassement dans une zone où plusieurs chemins privés font jonction avec la route 138 est également problématique;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf réitère sa demande du 2 octobre 2017 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réduire la vitesse à 70 km/h sur toute la longueur de la 2^e Avenue, soit de l'entrée Est à l'entrée Ouest de la Ville.

QUE la Ville de Portneuf réitère sa demande du 2 octobre 2017 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'implanter un lignage double, interdisant les dépassements, à l'entrée Ouest de la Ville à l'approche des chemins privés (secteur de l'entrée 31).

Rés.2018-11-337 Fermeture bureau administratif, période des Fêtes

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le bureau administratif soit fermé pour la période des Fêtes du 24 décembre 2018 jusqu'au 4 janvier 2019 inclusivement.

Rés.2018-11-338 Adoption des prévisions budgétaires de la R.R.G.M.R.P.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte les prévisions budgétaires 2019 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et accepte de verser la quote-part estimée à 283 881.43 \$.

Rés.2018-11-339 Autorisation de passage, Défi des Demois'Ailes

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Défi des Demois'Ailes sur son territoire le 13 juillet 2019.

Rés.2018-11-340 Présentation d'une demande de subvention dans le cadre du PSSPA

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf autorise la présentation du projet « Réfection du sentier de glace et mise à niveau des différents sentiers du Centre Ski-Neuf » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Portneuf à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Portneuf désigne monsieur Mathieu Gingras, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Période de questions

Aucune question n'est posée au conseil.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 04 hres.

Maire

Greffière